

COMMUNE DE
AR Prefecture
TORSAC
016-211603824-20251125-D2025452-DE
Recu le 23/11/2025
16410 TORSAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

délibération :
D_2025_45_2

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 9

Votants : 14

L'an deux mille vingt cinq, le mardi 25 novembre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil à la Mairie de TORSAC, sous la présidence de BREARD Catherine, Le Maire.

Date de convocation du : 18 Novembre 2025

Présents : BREARD Catherine, BENETEAU Laurent, BOUCQ Bernard, BRISSEAUD Philippe, SURGET Chantal, GUILBAUD Francis, PERONNAUD Thierry, JORAT David, DEPIT NAUZIN Caroline

Pouvoirs :

SAUMON Didier a donné pouvoir à Laurent BENETEAU
VARAS-DIARRA Catherine a donné pouvoir à Bernard BOUCQ
TARDY Marie-Line a donné pouvoir à Chantal SURGET
LABUSSIÈRE Patricia a donné pouvoir à Catherine BREARD
HENRI Audrey a donné pouvoir à GUILBAUD Francis

Absent(s) : SAUMON Didier, VARAS-DIARRA Catherine, TARDY Marie-Line, GREGOIRE Hervé, LABUSSIÈRE Patricia, HENRI Audrey

Secrétaire de Séance : David JORAT

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de procéder à des échanges de chemins et terrains, à savoir :

Avec la société FONTERIS

Au profit de la société FONTERIS, une partie de la voie communale 108 sis « Chez Cybardin - La Baronne », portion de voie qui ne dessert que les riverains (propriété de FONTERIS) ;

Au profit de la société FONTERIS, un chemin rural situé route de Voeuil, cultivé en l'état actuel, qui ne dessert aucune parcelle ; l'accès des parcelles contigues se fait par un autre chemin appartenant à l'association foncière de Torsac ;

Au profit de la commune, la parcelle A 346 appartenant à la société FONTERIS qui dessert l'ensemble des habitations sis « impasse du Lauriou »

Au profit de la commune, un chemin piétonnier parallèle à la départementale 81 en bordure des parcelles B 0067 et B 0066 pour rejoindre la route de Chez Gory à celle de Puymerle. Une convention de passage sera établie.

Avec Monsieur CHEVALIER Luc

Au profit de Monsieur CHEVALIER Luc, un chemin rural dit Chez Pasquet, sorti de son assiette, cultivé en l'état actuel ;

Au profit de la commune, le chemin actuellement pratiqué passe en domaine privé, pour lequel une convention de passage sera passée en raison des travaux de division parcellaires trop importants et onéreux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un accord de principe pour l'ensemble de ces échanges.
Ce point sera revu au prochain conseil municipal pour déterminer des formalités.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
Le Maire,
Catherine BREARD



Emis le 25/11/2025, transmis en préfecture et rendu exécutoire le
23 DEC. 2025

Affiché le 23 DEC. 2025

AR Prefecture

016-211603824-20251125-D2025452-DE
Reçu le 23/12/2025